



Centre Anti-Poison pour le Québec: (800) 463-5060

Tél. (Qc): (418) 660-8666 / 800-890-8666


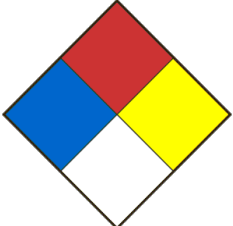
Fax. (Qc): (418) 660-8998

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

Identification du produit DIÉTHANOLAMINE		Utilisation du produit Usage en laboratoire	
Formule chimique (HOCH <sub>2</sub> CH <sub>2</sub> ) <sub>2</sub> NH		Numéro MAT DR-0160; DR-0989	Masse molaire 105,14
Nom chimique / Nom commercial / Synonymes DIETHANOLAMINE, 2,2'- IMINOBISETHANOL, 2,2'- IMINODIETHANOL, DIETHYLOLAMINE, BIS(HYDROXYETHYL) AMINE, 2,2'- DIHYDROXYDIETHYLAMINE, DIOLAMINE, DEA, ETHANOL 2,2'-IMINODI-			
Nom du fournisseur Laboratoire MAT		Adresse - Rue 610, rue Adanac	
Ville Québec		Province Québec	
Code postal G1C 7B7	Internet www.labmat.com	Numéro de téléphone 418-660-8666 / 800-890-8666	
Téléphone en cas d'urgence	CANUTEC: 613-996-6666		CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
Date FDS préparée 2021-08-25	FDS Préparée par Laboratoire MAT	Courrier électronique labmat@labmat.com	

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>Classification SIMDUT/SGH</b>	<p>Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1</p> <p>Cancérogénicité catégorie 2</p> <p>Toxicité pour la reproduction catégorie 2</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2</p> <p>Toxicité aiguë-Orale catégorie 4</p>
<b>Mention d'avertissement</b>	<p>DANGER</p>
<b>Mentions de danger (H)</b>	<p>H302 Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H318 Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H351 Susceptible de provoquer le cancer.</p> <p>H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.</p> <p>H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p>
<b>Conseils de prudence (P)</b>	<p>P201 Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>P264 Se laver soigneusement les régions du corps ayant été en contact avec le produit après manipulation.</p> <p>P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.</p> <p>P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.</p> <p>P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir section 4 de la FDS et sur cette étiquette).</p> <p>P330 Rincer la bouche.</p> <p>P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.</p>
<b>PICTOGRAMMES</b>	
<b>Autres dangers</b>	<p>NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)</p>
	<p><b>Santé</b> 3</p> <p><b>Inflammabilité</b> 1</p> <p><b>Réactivité</b> 0</p> <p><b>Spécial</b></p>

## SECTION 03 - INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients (Dénomination chimique / synonymes)	Numéro CAS et tout identificateur unique	Concentration (%)
Diéthanolamine	111-42-2	<=100

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Nausées. Maux de têtes. Toux. Sensibilisant cutané. Sensibilisant respiratoire. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	En cas de consultation médicale, gardez cette fiche à disposition.
<b>Conseils généraux</b>	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Inflammabilité</b>	Non
<b>Conditions d'allumage</b>	Non-inflammable.
<b>Agents d'extinction appropriés</b>	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Note: l'utilisation d'eau pulvérisée ou de mousse d'alcool peut produire de l'écume.
<b>Agents d'extinction inappropriés</b>	Donnée non-disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).
<b>Dangers spéciaux de feu et d'explosion</b>	Risques modérés de feu en présence de chaleur ou de flammes. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux / précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage, précautions individuelles équipement de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Assurer une bonne aération des lieux. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat. Utiliser un appareil respiratoire au besoin. Ne PAS utiliser d'absorbants à base de minéraux, d'argile, ou de cellulose. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.
---	--

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'humidité et des produits incompatibles. Entreposer dans un endroit frais. Protéger des rayons du soleil. Sensible à l'air. Hygroscopique.
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Embouteiller dans des contenants de verre seulement. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Porter l'équipement de protection individuel lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Transport selon TMD (réf. Section 14)

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Valeurs d'exposition

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
DIÉTHANOLAMINE	111-42-2	TWAEV	2.000000 mg/m3	Canada. Ontario OELs
		TWA	2.000000 mg/m3	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
Remarque: La substance peut être facilement absorbée à travers la peau intacte				
		VEMP	3.000000 ppm 13.000000 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Peau (percutanée)				
		VEMP	3 ppm 13 mg/m3	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Peau (percutanée)				
		TWA	2.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
L'IARC (« 2B ») s'applique aux substances qui sont considérées comme étant possiblement carcinogéniques chez les humains. Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée.				
		TWA	1.000000 mg/m3	Canada. LEP Colombie Britannique
Contribue de façon importante à l'exposition globale par la voie cutanée. Vapeur et aérosol.				

<b>Origine des données</b>	Sigma-Aldrich.
<b>Ventilation</b>	Utiliser une hotte.
<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Liquide.
Apparence	visqueux incolore.
Odeur	Ammoniacque.
Seuil olfactif	0.27ppm
pH	Solution aqueuse 0.1 N = pH 11.0.
Point de fusion / congélation	27-30°C
Point initial d'ébullition	269°C
Plage d'ébullition	Données non disponibles
Point d'éclair	138°C
Taux d'évaporation	> 5 000,00 (éther=1).
Inflammabilité	Non
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité (LEL %)	1.6%
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité (UEL %)	10.6%
Tension de vapeur	<0.01 mmHg @ 20°C.
Densité de vapeur	3.63 - (Air = 1.0).
Densité	1.097g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Miscible avec l'eau, le méthanol et l'acétone.
Coefficient de partage--n-octanol/eau	log Pow: -2.18.
Température d'auto-inflammation	370°C
Température de décomposition	259°C
Viscosité	351.9 cP à 30 °C.

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit basique, réagit violemment avec les acides forts. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Absorbe le gaz carbonique de l'air.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions d'instabilité (Incluant sensibilité aux chocs / décharge statique / vibrations)	Ce produit absorbe rapidement l'humidité de l'air. Éviter la chaleur excessive. Sensible à la lumière.
Substances incompatibles	Les agents oxydants et les acides forts, le cuivre et ses alliages, le fer galvanisé, le zinc, la chaleur et l'humidité. Aluminium. Zinc. Halogènes. Les agents réducteurs forts. Isocyanates. Composés organiques halogénés. Phénols (acides). Époxydes. Anhydrides d'acide.
Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).

## SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

## DIÉTHANOLAMINE

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation, contact cutané.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aigue :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
<b>- Yeux</b>	Irritation sévère et brûlure du tissu oculaire pouvant entraîner l'ulcération de la cornée et la cécité.
<b>- Peau</b>	Irritation sévère. Peut entraîner une réaction allergique et inflammatoire de la peau.
<b>- Respiration</b>	Spasmes, irritation et inflammation du nez, de la gorge et des poumons. Oedème du larynx et des bronches. Pneumonie chimique et oedème pulmonaire. Peut entraîner une hypersensibilité chez certains individus se traduisant par une constriction des bronches, de l'hypotension et de l'urticaire.
<b>- Ingestion</b>	Brûlures et ulcérations de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la paroi abdominale. Dysphagie, lésions au foie, douleurs abdominales, crampes, diarrhées, méléna, diaphorèse, convulsions, nausées et vomissements. Peut être fatal si la quantité ingérée est importante.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Est reconnu comme agent cancérigène possible pour l'homme (classe 2B) par le CIRC. Sensation de brûlure, allergies respiratoire et cutanée, troubles nerveux, lésions au foie, aux yeux et aux reins, douleurs dans la poitrine, toux, dyspnée, laryngite, maux de tête, vertiges, salivation, fatigue, perte de poids, perte de l'appétit, convulsions, nausées et vomissements.
<b>DL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - Mâle et femelle - 710 mg/L. DL50 Dermale - Lapin - 12200 mg/kg.
<b>CL<sub>50</sub> (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	CL50 inhalation - Rat > 1.7 mg/L - 4 h.

## SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

<b>Écotoxicité</b>	CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - Essai en statique: 30.1 mg/L - 48 h. CE50 - Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - 2.1 - 2.3 mg/L - 96 h. CE50 - Desmodismus subspicatus (algues vertes) - 7.8 mg/L - 72 h. CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 1460 mg/L - 96 h.
<b>Persistence et dégradation</b>	Biodégradabilité aérobie Résultat: 93 % - Facilement biodégradable. Méthode: OCDE ligne directrice 301F.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Soluble dans l'eau. Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.
<b>Autre effets nocifs</b>	Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales / ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>Numéro UN</b>	3259
<b>Appellation réglementaire</b>	AMINES SOLIDES CORROSIVES, N.S.A
<b>Classification du TMD</b>	8 Matières corrosives
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Indice de quantité limitée</b>	5kg
<b>Indice PIU</b>	-
<b>Dispositions particulières</b>	16 (Diethanolamine)

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT CANADA	Corrosion cutanée/irritation cutanée catégorie 2 Lésions oculaires graves/irritation oculaire catégorie 1 Cancérogénicité catégorie 2 Toxicité pour la reproduction catégorie 2 Toxicité spécifique pour certains organes cibles-Exposition répétée catégorie 2 Toxicité aiguë-Orale catégorie 4
---------------	---

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.

Dernière mise à jour: 2021-08-25